



**Rapport du Comité des projets
sur la réunion du 26 septembre 2012**

1. Le Comité des projets s'est réuni à Londres le 27 septembre 2012 pour la quatrième fois en vertu de l'Accord international de 2007 sur le Café, sous la présidence de Mme Amy Karpel (États-Unis).

Point 1: Adoption de l'ordre du jour

2. Le Comité a adopté l'ordre du jour figurant dans le document PJ-33/12 Rev. 1.

Point 2 : Projets de mise en valeur du café

Point 2.1 : Projets en cours d'examen par l'OIC

3. La Chargée de projets a présenté le document PJ-37/12 dans lequel figure un rapport de situation sur les projets et le document PJ-38/12 dans lequel figure le rapport du Sous-comité virtuel de présélection (SCVP) sur deux propositions de projet révisées.

Incitations économiques aux systèmes agroforestiers du Costa Rica

4. Ce projet vise à améliorer la compétitivité du café produit au Costa Rica. Il a été élaboré sur la base d'une note conceptuelle présentée par le Costa Rica en mars 2012 à la suite des observations du SCVP et du Comité des projets (voir le document PJ-26/12). Le SCVP a examiné de nouveau cette proposition en août 2012 et a recommandé de l'approuver. Le Comité a pris note de ces renseignements et a décidé de recommander au Conseil d'approuver la proposition pour soumission au Fonds commun pour les produits de base (FCPB).

Promotion de la caféiculture durable par l'augmentation de la productivité et la participation des jeunes au Cameroun et en République centrafricaine (document PJ-36/12)

5. Le Comité a noté que la proposition serait de nouveau révisée pour que ses initiateurs prennent en compte les observations du SCVP puis qu'elle serait de nouveau présentée pour examen en mars 2013. Au cours des débats sur ce point, il a été suggéré que plusieurs autres aspects pourraient être pris en compte dans la révision de la proposition, notamment la cartographie de la chaîne de valeur et la façon dont la question de la jeunesse pourrait être traitée dans l'ensemble de la chaîne de valeur et pas uniquement au niveau de la production, par exemple dans le développement des entreprises. En ce qui concerne la question des négociants et du financement, il serait utile de savoir où les négociants se procurent leur financement dans la mesure où ils sont limités par les capitaux disponibles, et de faire intervenir les institutions financières afin que les négociants puissent aider à identifier les producteurs appropriés et faciliter l'affacturage inversé. Il serait également utile d'avoir plus de détails sur les résultats des projets précédemment mis en œuvre dans les deux pays, présentant des synergies avec ce projet et mentionnés dans la proposition.

6. Enfin, le Comité a noté que les propositions de projets nouvelles et révisées devant être examinées en mars 2013 devront parvenir à l'OIC avant le **14 décembre 2012**.

Point 2.2 : Projets en cours d'examen par le FCPB

7. Le Comité a noté que le Comité consultatif du FCPB a examiné la proposition intitulée "Amélioration de la sécurité économique des petits caféiculteurs du Malawi et de Tanzanie au moyen de la diversification dans les produits de base durables" pour la deuxième fois en juillet 2012. Il a conclu que la proposition n'avait pas intégré ses recommandations antérieures et n'en a pas recommandé l'approbation, même si une nouvelle proposition sur l'amélioration de la production de café dans les mêmes régions pourrait être examinée par le FCPB à l'avenir. Les décisions sur les autres propositions sont suspendues jusqu'à ce que de nouveaux critères et principes directeurs du Fonds sur la formulation et l'évaluation des projets soient finalisés plus tard cette année. Le Comité a pris note de ces renseignements

Point 2.3 : Projets approuvés par le FCPB

Gestion des risques de prix du café en Afrique orientale et australe

8. Le Comité a noté que ce projet avait été approuvé en 2001 et était important pour la région mais qu'il n'avait pas encore été mis en œuvre. L'Agence d'exécution du projet proposée (AEP), la Banque mondiale, s'est retiré en raison des changements apportés à ses

priorités : elle suit désormais une approche de financement plus holistique que celle prévue dans la proposition. Le FCPB n'a pas réussi à trouver un remplaçant adéquat et souhaiterait que le projet soit mis à jour pour tenir compte des nouveaux développements dans le financement du secteur du café, et intégré dans un projet plus large qui inclurait la diversification, le financement et des liens avec les instruments commerciaux et de couverture. Le projet devrait être modifié et réévalué à la lumière des critères révisés du FCPB. L'OIC étudie la possibilité de l'intégrer au projet intitulé "Crédit durable aux intrants pour financer le côté production de la chaîne de valeur au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie" qui comprend un volet sur la gestion des risques. Le Directeur exécutif examinera les options permettant de poursuivre le projet avec le représentant de la Banque mondiale, qui est aussi conseiller auprès du Groupe restreint du Forum consultatif.

Les crises économiques et les PMA tributaires des produits de base : Cartographie de la vulnérabilité à la volatilité des marchés et création d'une capacité de résistance aux crises futures

9. Le représentant de l'AEP, Mussie Delelegn Arega (Division de la CNUCED sur l'Afrique, les PMA et les programmes spéciaux), a présenté les conclusions de ce projet qui a été approuvé par le FCPB en 2010 et affecté à la supervision de l'OIC au nom de tous les organismes internationaux de produits (OIP). Un lien vers une étude publiée à la suite du projet, "Permettre aux PMA de passer à l'étape supérieure : Renforcer le rôle des produits de base et améliorer la productivité agricole" est disponible sur le site web de l'OIC.

10. Au cours des débats sur ce point, les Membres ont noté que les investissements dans l'agriculture baissent depuis les années 1980, en raison des politiques de libéralisation du marché. Avec les inquiétudes relatives à la sécurité alimentaire mondiale, cette tendance s'est inversée. Les gouvernements et les institutions sont de plus en plus conscients de l'importance des investissements dans le secteur agricole, comme en témoigne la Conférence PMA IV à Istanbul en 2011 qui énumérait les produits de base comme l'un des huit domaines d'action prioritaires, et la Déclaration de Maputo qui annonce l'intention des pays africains d'augmenter les investissements dans l'agriculture à 10% du PIB. Le marché a été affecté par la volatilité et l'impact des fonds d'investissement sur les produits de base. Pour lutter contre cette tendance, les gouvernements devraient s'engager à soutenir les prix en cas de baisse significative. Des pays comme le Laos ont fait des progrès considérables dans la production alimentaire en dépit des problèmes posés par les munitions non explosées. Il a été suggéré qu'il serait utile d'entreprendre une autre étude dans un délai de cinq ans pour évaluer la progression de la production alimentaire et fournir des enseignements pour l'avenir. La CNUCED s'est penchée sur un petit nombre de pays pour identifier les expériences et les pratiques qui ont donné des résultats et celles qui ont échoué et savoir pourquoi les expériences de pays ayant des ressources similaires ont été

différentes ; une étude et une analyse plus approfondies sont nécessaires. Le Comité s'est félicité de ce précieux rapport et les Membres ont été invités à examiner l'étude plus en détail, qui est disponible sur le site web de l'OIC.

Renforcement des capacités en matière de certification et de vérification du café pour les producteurs des cafés de spécialités dans les pays EAFCA

11. Le Comité a noté que le représentant de l'Association africaine des cafés fins (AFCA) a fait un exposé sur les résultats de ce projet lors du séminaire sur la certification, le 25 septembre 2012.

Point 3 : Procédures de soumission et d'examen des projets

12. Le Chef des opérations a présenté le document PJ-34/12 Rev. 1 dans lequel figurent une proposition visant à établir le SCVP en tant que sous-comité permanent et des propositions visant à réviser les mandats du SCVP et du Comité des projets.

13. Le Comité a noté que le mandat du Comité des projets inclut des activités relatives aux procédures de soumission et d'approbation des projets, qui pourraient être interprétées comme englobant le SCVP, et a décidé de prolonger le mandat du SCVP jusqu'à septembre 2015 plutôt que de l'établir comme sous-comité permanent. En ce qui concerne le mandat du SCVP figurant à l'annexe I du document PJ-34/12 Rev. 1, le Comité a décidé de l'élargir pour prendre en compte les activités de coopération dans le cadre du Protocole d'accord entre l'OIC et le Brésil, la décision du Conseil correspondante (ICC-108-7 Rev. 1) et de futurs protocoles d'accord similaires ; dans ce cadre, le Comité s'est prononcé en faveur de la première série de crochets à l'annexe I du document PJ-34/12 Rev. 1 comme étant la formule la plus générale. Le Comité a également décidé de recommander au Conseil d'approuver une modification parallèle au mandat du Comité des projets figurant à l'annexe II du document PJ-34/12 Rev. 1¹.

14. Le Comité a également examiné le document PJ-17/12 Rev.1 dans lequel figurent des propositions de révision de la grille servant à évaluer les nouvelles propositions pour inclure une référence spécifique sur l'adéquation du budget aux objectifs du projet et une formulation plus claire sur la prise en compte des aspects sexospécifiques. Il a décidé que le nouveau libellé portant sur le budget devrait être inclus.

15. En ce qui concerne les questions sexospécifiques, un délégué a déclaré que cette dimension ne figurait pas dans tous les projets, en particulier les projets scientifiques ou techniques, et qu'une analyse sexospécifique peut ne pas être pertinente ou nécessaire

¹ La version finale du mandat est reproduite à l'annexe VIII du document ICC-109-11.

pour l'approbation de certains projets. Un autre délégué a noté que les femmes peuvent être détentrices d'informations pertinentes en raison de leur participation à une étape particulière du processus de production ou de la chaîne de valeur, et faciliter ainsi la conception du projet et améliorer ses chances de succès. Il serait utile de considérer les questions sexospécifiques sur l'ensemble du cycle du projet et la prise en compte d'informations sexospécifiques pourrait améliorer l'efficacité du projet. La prise en compte des questions sexospécifiques dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet ne signifie pas que l'égalité des sexes ou l'autonomisation des femmes doit être un point focal du projet ; il s'agit plutôt d'un moyen d'assurer que, lorsque des informations sexospécifiques peuvent contribuer à la réussite d'un projet, elles sont prises en compte. À cet égard, il est important que les deux sexes soient consultés pour l'élaboration des propositions de projets.

16. Il a été noté que la question de la grille d'évaluation portant sur les aspects sexospécifiques visait à encourager la prise en compte de ces aspects dans l'élaboration des propositions de projets, par exemple en tenant compte des contraintes pesant sur la participation des femmes au projet ou des informations qu'elles pourraient détenir pour faciliter la réussite du projet. Le Comité a décidé que l'inclusion d'une question sur les aspects sexospécifiques dans la grille d'évaluation ne faisait pas de ces aspects un critère obligatoire pour l'approbation des propositions de projets. Il est vraisemblable que les Membres du SCVP considéreront que, au niveau des projets individuels, certains critères de la grille d'évaluation sont plus pertinents que d'autres et que des propositions ne seront pas rejetées en fonction d'un seul critère.

17. Le Comité a décidé que les représentants de la Colombie, de l'Union européenne, des États-Unis et des autres Membres intéressés travailleraient pendant l'intersession avec le Secrétariat à la révision du libellé proposé sur les questions sexospécifiques pour que la grille d'évaluation soit examinée de nouveau en mars 2013.

Point 4 : Activités relatives aux projets dans le cadre de l'Accord de 2007

Fonds commun pour les produits de base

18. L'avenir du Fonds, qui sera examiné par le FCPB en octobre 2012, a fait l'objet d'une présentation du Directeur général par intérim du FCPB, M. Parvindar Singh. Il est proposé que le FCPB s'engage plus directement dans la conception des projets, leur impact, la diffusion de leurs résultats, leur reproduction et leur généralisation étant les principes directeurs de la sélection des projets et un délai d'un an entre l'identification et l'approbation des projets étant fixé. Les principes directeurs recommandés en matière d'opérations concernent notamment une utilisation plus large du financement par emprunt,

le portefeuille de dons ne dépassant pas 20% de l'aide annuelle du FCPB aux projets. La soumission de propositions de projets par des institutions autres que les organismes internationaux de produits (OIP) sera encouragée car elle permettra d'élargir la portée des initiatives sur les produits de base. Le texte de cette présentation est disponible sur le site web de l'OIC (<http://www.ico.org/presents/1112/projects-september-cfc.pdf>). Le Comité a pris note de cette présentation.

19. Au cours des débats sur ce point, des préoccupations ont été soulevées au sujet de l'impact de ces changements pour l'avenir des OIP qui étaient auparavant les principaux canalisateurs des projets de mise en valeur soumis au FCPB. On a fait valoir que le Fonds aurait un rôle similaire à celui d'une banque de développement plutôt que celui d'une chambre d'approbation des projets. En réponse à plusieurs questions, le Comité a noté que les procédures de soumission des propositions émanant d'autres organisations et les autres principes directeurs seraient finalisées par les membres du FCPB fin 2012. Les futurs critères des projets devront être approuvés avant que de nouvelles propositions de l'OIC puissent être examinées. Lorsque le Comité consultatif a déjà communiqué ses observations, il examinera de nouveau les propositions et, le cas échéant, les transmettra au Comité exécutif. En ce qui concerne les projets mis en œuvre, les accords de projet ont un caractère obligatoire et seront respectés. Le FCPB continuera de travailler avec les OIP mais pourra élargir son éventail de partenaires. Les propositions communiquées par d'autres organisations devront être examinées avec les OIP qui disposent des connaissances techniques approfondies sur les produits de base et les besoins du secteur.

Sucafina

20. Le Comité a noté que l'OIC et Sucafina ont collaboré à l'élaboration d'un projet multipartite visant à promouvoir un secteur du café durable au Burundi, qui serait financé par le secteur privé et des bailleurs de fonds multilatéraux. Le Burundi produit du café de qualité qui assure plus de 50% de ses recettes d'exportation, mais la production a baissé et le projet permettrait d'améliorer à la fois la qualité et les rendements pour augmenter les revenus des petits exploitants. Le coût total du projet est de 9,4 millions de dollars et le lancement est prévu pour 2013. Des informations complémentaires sur le projet seront disponibles à la prochaine réunion. Le Comité s'est félicité de cette initiative qui constitue un bon exemple de diversification des sources de financement pour les projets, en recherchant d'autres partenaires que le FCPB.

Financement futur

21. Le Comité a noté que, suite au document ED-2124/11 Rev. 1, trois réponses ont été reçues des Membres sur des propositions de sources de financement pour les projets et quatre réponses sur des informations sur les stratégies et plans nationaux sur le café et la

durabilité. Il a été rappelé à tous les Membres qu'il est nécessaire d'envoyer ces informations pour qu'un document stratégique sur les sources de financement futur puisse être préparé pour une prochaine réunion.

Point 5 : Secteur du café africain

22. Le Comité a noté que, compte tenu des contraintes de temps, le représentant l'AFCA ferait une présentation au Conseil sur les perspectives du café africain et la stratégie adoptée par l'AFCA (<http://www.ico.org/presents/1112/council-september-afca.pdf>).

Point 6 : Analyse sexospécifique

23. La Chargée de projets a présenté le document PJ-35/12 dans lequel figure un rapport sur l'analyse sexospécifique des projets de mise en valeur du café, conformément à la demande formulée lors de la dernière réunion. Elle a souligné les mesures que la Banque mondiale a prises pour intégrer l'analyse sexospécifique dans ses travaux (voir le paragraphe 15 du document PJ-35/12). Le Comité s'est félicité de ce rapport et a noté l'intérêt des présentations sur les questions sexospécifiques et la contribution des femmes au développement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et *International Women's Coffee Alliance (IWCA)* lors de la 109^e session du Conseil. Le Comité a entamé une discussion animée sur le rôle de l'analyse sexospécifique dans les propositions de projets (voir le point 3) et a décidé qu'un petit groupe de travail travaillerait avec le Secrétariat pendant l'intersession pour examiner le nouveau libellé proposé sur cette question. Il s'agit d'une question que le Comité devrait maintenir à l'ordre du jour de prochaines réunions.

Point 7 : Coopération avec d'autres organisations

Agence brésilienne de coopération (ABC)

24. Le Comité a noté que le Brésil travaillait à la mise en œuvre du Protocole d'accord pour la promotion de la coopération technique triangulaire dans les pays producteurs de café qui a été signé par l'OIC et l'Agence brésilienne de coopération (ABC) en mars 2012 (voir le document ICC-108-7 Rev. 1). Des discussions préliminaires ont eu lieu avec le Secrétariat afin d'identifier d'éventuelles activités de coopération technique. Ces activités sont axées sur la demande et les pays intéressés par de telles activités devront être recensés. Comme il n'existe pas de crédits pour des missions de l'OIC liées au développement de cette activité dans le budget de 2012/13, il a été suggéré d'inclure dans le budget pour 2013/14 une modeste provision pour de telles missions.

25. Le Comité a noté que la Chargée de projets a assisté à une conférence sur les technologies et les bonnes pratiques pour une utilisation optimale des sous-produits de la chaîne de valeur du café, organisée par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel – Centre international pour la science et la haute technologie (ONUDI-ICS), en juin 2012.

Point 8 : Questions diverses

26. Le Comité a noté que le Conseil approuverait la composition du Comité pour 2012/13 à sa 109^e session en septembre 2012 et qu'à sa première réunion en mars 2013 il désignerait un président et un vice-président pour 2012/13.

Point 9 : Date de la prochaine réunion

27. Le Comité a noté que sa prochaine réunion aurait lieu à Londres pendant la 110^e session du Conseil, du 4 au 8 mars 2013.